

Jean Pascal THOREL
François DINEUR
Natacha MESNILDREY
Mickaël ENGUERRAND
Reynald GEMY
Céline MADRALA
Morgane MARC
Lucie PERRIER
Associés

**Association Française Arbres Champêtres
et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries)
38, rue Saint-Sabin
75011 PARIS**

**Rapport spécial du Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2019

UNE SOCIÉTÉ DU



PTBG & Associés, Experts-comptables et Commissaires aux comptes
Campus Effiscience Caen, 1 rue du Bocage, 14460 Colombelles
Tél. : 02 31 46 21 71 - Fax 02 31 46 21 72
www.ptbg.fr – contact@groupeptbg.fr

SAS AU CAPITAL DE 1 541 300 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION DE ROUEN-NORMANDIE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN. RCS CAEN B 478 606 205 00035 - NAF 6920 Z - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 864 786 062 05
AGRÈMENT OF 251 401 999 14

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries),

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale :

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Subvention RESP'HAIES - Résiliences et performances des exploitations agricoles liées aux haies

En date du 26 juin 2019, l'association a signé avec le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation une convention relative à la mise en place du projet Resp'haies.

La réalisation du projet a lieu du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

La subvention accordée est d'un montant de 498 778€. Cette somme est accordée à l'AFAC, ainsi qu'à 9 co-bénéficiaires.

Le montant prévu par la convention pour les personnes concernées ainsi que le montant versé sur l'exercice sont mentionnés dans le tableau I ci-après.

Tableau I

Personnes morales concernées			Montant versé en 2019	Montant prévu pour 2019-2021
Entité	Représentant de l'entité	Mandat chez Afac-Agroforesteries		
AGROOF	Fabien LIAGRE	Administrateur	24 062	60 155
SOLAGRO	Frédéric COULON	Administrateur	19 081	47 703
Bois Bocage Energie (B2E)	Laurent Nevoux	Membre du bureau	18 382	45 954

Don RESP'HAIES - Résiliences et performances des exploitations agricoles liées aux haies

La fondation BJORG BONNETERRE ET CITOYENS a attribué la somme de 26 667€ à l'AFAC-Agroforesteries pour co-financer le projet Resp'haies.

Cette somme est en partie reversée à 3 partenaires conformément au tableau II présenté ci-après.

Tableau II

Personnes morales concernées			Montant
Entité	Représentant de l'entité	Mandat chez Afac-Agroforesteries	
AGROOF	Fabien LIAGRE	Administrateur	7 019
SOLAGRO	Frédéric COULON	Administrateur	5 566
Bois Bocage Energie (B2E)	Laurent Nevoux	Membre du bureau	5 362

« Plantons en France – en route vers les 5 millions »

Les personnes concernées s'engage à planter des plants dont une partie de la marque Végétal Local. L'AFAC-Agroforesteries verse à la personne concernée :

- 0,85 euros par plant.
- 0,17 euros supplémentaires par plant de la marque Végétal Local,

Les montants comptabilisés sur l'exercice aux personnes concernées sont indiqués dans la colonne « Plantons » du tableau III ci-après.

Animation – Plantation appartenant au programme « Plantons en France – en route vers les 5 millions »

Les personnes concernées s'engage à réaliser une animation-plantation.

L'AFAC-Agroforesteries indemnise la personne concernée à hauteur de 1 678, 80 euros.

Les montants comptabilisés sur l'exercice aux personnes concernées sont indiqués dans la colonne « Animations » du tableau III ci-après.

Déploiement de la marque Végétal Local

Dans le cadre de sa convention de partenariat pour le développement des marques "Végétal local" et "Vraies Messicoles", l'AFAC-Agroforesteries fait appel à des partenaires pour réaliser des actions.

Les montants comptabilisés sur l'exercice aux personnes concernées sont indiqués dans la colonne « Végétal Local » du tableau III ci-après.

Déploiement du label Bois bocager géré durablement

L'AFAC-Agroforesteries est chef de file du projet de déploiement du label Bois bocager géré durablement.

Dans ce cadre l'Afac-Agroforesteries a signé une convention de partenariat avec 3 sociétés.

Cette convention prévoit que la réalisation du projet se déroule du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 et que les partenaires assument ensemble la réalisation du projet et partagent les engagements financiers et administratifs qui y sont attachés.

Les montants comptabilisés sur l'exercice aux personnes concernées sont indiqués dans la colonne « Label » du tableau III ci-après.

Représentation d'AFAC-Agroforesteries

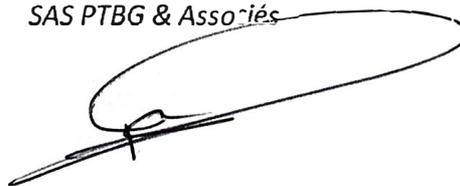
Le Conseil d'Administration du 22 mars 2018 a entériné que le montant de la rémunération des membres de l'association pour des missions de représentation est fixé à 350€ par jour et par personne.

Les montants comptabilisés sur l'exercice aux personnes concernées sont indiqués dans la colonne « représentation » du tableau III ci-après.

Tableau III

Personnes morales concernées			Montants comptabilisés sur l'exercice par type				
Entité	Représentant de l'entité	Mandat chez Afac-Agroforesteries	Plantons	Anima-tions	Végétal local	Label	Représen-tation
Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine	Françoise SIRE	Président	34 499	1 679	16 000		1 750
Mission Haies Auvergne - Union des Forêts et des Haies d'Auvergne Rhône-Alpes	Sylvie MONIER	Membre du bureau	19 211		8 000		1 400
Mission Bocage	Yves GABORY	Vice-Président	21 233				1 400
Haies vives d'Alsace	Jacques Detemple	Administrateur	7 681	1 679	8 000		
Bocage Pays Branché	Etienne BERGER	Administrateur	13 044	1 679			
Planteurs Volontaires	Alan GUILLOU	Administrateur	2 997		2 400		350
Fédération des Associations de Boisement de la Manche (FABM)	Pascal LECAUDEY	Administrateur	14 204				
Parc naturel régional de la Brenne (PNR de la Brenne)	Dany CHIAPERRO	Administrateur	2 833				
AGROOF	Fabien LIAGRE	Administrateur	3 707		6 400		1 050
SOLAGRO	Frédéric COULON	Administrateur					350
Mayenne Bois energie	Emmanuel Lelièvre	Administrateur				13 781	700
Bois Bocage Energie (B2E)	Laurent Nevoux	Membre du bureau	18 840			1 781	1 400

Fait à Colombelles, le 20 avril 2020
 Le Commissaire aux comptes
 SAS PTBG & Associés



François DINEUR